Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le 15/03/2023
ID : 038-200030658-20230306-2023_26-DE

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors – Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol – Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/26 57

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET TROIS, le 6 mars, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.
Membres en exercice : 41
Date de Convocation : 28 février 2023
Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Eric Vallier, Alain Roche, Philippe Vial, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin Caprio, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Marianne Baveux, Claude Girard, Freddy Riotton, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.
Suppléants avec voix délibérative : Sandrina Simoes, Jean-Pierre Agresti, Alain Mounier.
Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.
Pouvoirs : Gilles Barbe à Danielle Montagnon, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Hélène Rossi à Freddy Riotton, Fabienne Croze à Christian Roux, Uta Ihle à Claude Didier.
Votants : 41 Pour : 40 Abstention : 1 (Sandrina Simoes)

OBJET : AVENANT AU CONTRAT REPRISE DES DECHETS D'EMBALLAGES PAPIERS CARTONS COMPLEXES AVEC LA SOCIETE REVIPAC

Dans le cadre du barème F Citéo, Revipac et la Communauté de Communes du Trièves ont conclu un contrat de reprise option filière papier-carton modifié par avenant du 1er janvier 2020 portant sur la reprise des déchets d'emballages ménagers.
En raison de la décision des pouvoirs publics de prolonger l'agrément de la REP emballages ménagers 2018-2022 d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023, le contrat de reprise filière papier-carton signé entre les parties dans le cadre du barème F est prolongé jusqu'au 31 décembre 2023. Il convient donc de prolonger ce contrat par avenant jusqu'au 31 décembre 2023.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, :

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant au contrat reprise des déchets d'emballages papiers cartons complexés avec la société REVIPAC et tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 6 mars 2023
Le Président
Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 15/3/23 *et de sa publication le* 15/3/23